

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 19
Présents 16
Votants 17

L'an deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 13 octobre 2022.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D59_2022

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, MICHOUX Max, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, PODEVIN Christian, PINGET Denis, VEZIN Pascale, WIART Florine, GRIVEL Céline, VIOLLAZ Emilie, BURNET Stéphanie, REBUT Sandra,

**Plan de viabilité
hivernale 2022**

Absent (0) :

Excusés (3) : GILLANT Olivier, GALLAY Claude (donne pouvoir à Mme WIART Florine), LAURANT Thierry,

Votants (17)

M. TRINCAT présente le plan de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023.

Il rappelle que le plan de viabilité hivernale a pour objectif principal de faire connaître le dispositif mis en œuvre pour limiter les conséquences de l'hiver sur le réseau communal de voirie de Saint Paul en Chablais. Ce plan regroupe les principes et modalités d'actions au niveau de la commune, cela dans les différentes situations, et définit l'organisation opérationnelle et pratique dans les services techniques. Il assure également la cohérence en limite de réseau et traite des relations entre les divers acteurs.

M. TRINCAT met en avant les données essentielles suivantes :

Le plan répartit les routes de la commune en trois catégories d'urgence :

- Niveau de service prioritaire N1 : enjeux forts : les grands axes de la commune
- Niveau de service N2 : enjeux modérés à faibles : voies secondaires
- Niveau de service N3 : enjeux faibles : les voies de hameaux

La période d'intervention des services techniques est comprise entre le 1^{er} novembre et le 31 mars de **6h à 22h**. Il est précisé qu'une tournée pouvant durer jusqu'à 4 heures, toutes les zones ne pourront être déneigées à 6h00 du matin : le déneigement représente 50 km de voies, soit la distance Evian – Chatel et retour jusqu'Abondance !

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :
- Valide le plan de viabilité hivernale 2022

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 074-217402494-20221019-D059_2022-DE

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Bruno GILLET